

Communiqué de presse

## Le SNORL et l'UNSAF créent une fiche d'information de référence en matière de déficits auditifs

***Le SNORL (Syndicat National des médecins spécialisés en ORL et CCF) et l'UNSAF (Syndicat National des Audioprothésistes) ont mis au point pour la première fois une fiche informative à l'attention du corps médical et des patients, afin de les sensibiliser aux risques d'un déficit auditif non pris en charge et de leur expliquer les rôles respectifs du médecin ORL et de l'audioprothésiste.***

Paris, le 17 septembre 2015

---

### Le déficit auditif : un problème méconnu et sous-estimé

La baisse d'audition s'installe en général progressivement et demeure un problème méconnu. En France, sur les trois millions de personnes « appareillables », on estime à près de un million le nombre de personnes non équipées. Le déficit auditif non compensé provoque une dégradation de la qualité de vie liée à l'isolement, à une vie sociale réduite et à la sensation d'être exclu ; menant à une augmentation de la prévalence de la dépression. Les répercussions peuvent être importantes tant au niveau familial, social et professionnel qu'au niveau cognitif. Les patients ne savent pas toujours vers qui se tourner. Qui s'en occupe ? Qui fait quoi ? Or le déficit auditif est un problème insidieux qui demande à être pris en charge précocement et efficacement.

### Une fiche informative de référence, claire et précise

L'ensemble de ces facteurs est peu connu et sous-estimé par les patients eux-mêmes. Afin des les sensibiliser à ces risques, une fiche concise est mise à leur disposition par le SNORL et l'UNSAF. Elle permet au corps médical d'expliquer aux patients, grâce à des informations claires et fiables, les enjeux de ce problème de santé publique. La fiche se penche sur le parcours de soin de l'audition en mettant en relief les maillons de la chaîne (les médecins ORL ainsi que les audioprothésistes), après le médecin généraliste.

Dans un premier temps, il est indispensable de diagnostiquer l'origine du problème. Le médecin généraliste orientera vers un médecin ORL : il sera à même, grâce à un examen médical et à une mesure de l'audition, de proposer une prise en charge adaptée au patient. Lorsqu'il n'y a pas de réponse médico-chirurgicale, le médecin ORL fait une prescription pour une réhabilitation par des appareils auditifs. C'est alors que l'audioprothésiste entre en jeu. Il choisit, conseille et propose les équipements adaptés à chaque personne. Pour ce faire, il interroge le patient, examine ses conduits auditifs et mesure son audition ainsi que sa compréhension. Après la délivrance définitive de l'équipement, il transmet un compte-rendu au médecin ORL et accompagne le patient pendant toute la durée de vie de l'équipement.

Cette fiche explicative permettra aux patients d'être mieux informés sur les risques d'une baisse d'audition et d'avoir connaissance des étapes nécessaires d'une prise en charge réussie.

---

## À propos du SNORL

---

Le Syndicat National des Médecins spécialisés en ORL et chirurgie Cervico-Faciale (SNORL) a été fondé en 1907, il a pour mission de défendre les intérêts spécifiques des médecins O.R.L. et de promouvoir l'exercice de la spécialité et ce quelque soit le mode d'exercice hospitalier, libéral ou salarié.

Le SNORL se différencie ainsi des syndicats dits "horizontaux" qui regroupent les médecins généralistes et spécialistes (CSMF, FMF, SML). Ces centrales sont seules habilitées à défendre les intérêts de l'ensemble de la profession auprès des pouvoirs publics, notamment au travers des négociations conventionnelles.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : <http://www.snorl.org>

## À propos de l'UNSAF

---

Le Syndicat national des audioprothésistes – UNSAF est né en avril 2011 de la fusion des trois syndicats historiques de la profession. Il est l'organisme professionnel représentatif des audioprothésistes auprès notamment des instances nationales en charge de la santé, comme l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et le Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP) où le syndicat occupe un siège.

L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA). Il est présidé depuis Juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : [www.unsaf.org](http://www.unsaf.org)

## Contact Presse

---

Erika Nardeux

[erika.nardeux@sinenomine.fr](mailto:erika.nardeux@sinenomine.fr)

06.50.96.37.74